

Financé dans le cadre
de la stratégie **écophyto**



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
MARTINIQUE



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ



FREDON
MARTINIQUE



cirad

LA RECHERCHE AGRONOMIQUE
POUR LE DÉVELOPPEMENT

Martinique



Bulletin de Santé du Végétal

Cultures maraîchères

N° 2 - 1er au 28 Février
2026

Animateurs inter-filière et filière diversification :

Teddy OVARBURY (FREDON Martinique)

Jacques-Edouard EUGENIE (FREDON Martinique)

Crédit photos :

FREDON Martinique

PRÉVISION SAISONNIÈRE

Décembre 2025 - Février 2026

En Martinique, le prochain trimestre devrait être moins arrosé et les températures supérieures aux attentes.

MOINS VENTILÉ ET PLUIES INÉGALEMENT RÉPARTIES.

SYNTHÈSE À LA STATION DE RÉFÉRENCE DU LAMENTIN



26,2°C

Sur 25,6°C attendus



215 h 20 min

Sur 201 h 31 min attendues



48,1 mm

Sur 81,6 mm attendus



14,4 km/h

Sur 16,2 km/h habituellement

FAITS MARQUANTS

“La journée du 10 février a été marquée par des pluies importantes dans le nord de l'île. Il a été recueilli 153 mm à Ajoupa-Bouillon.”

ASTÉRACÉES



- **Pression globale nulle,**
- Risque de contamination moyenne des mouches mineuses pour le mois à venir.

CUCURBITACÉES



- Aucune parcelle cultivée dans notre réseau

SOLANACÉES



- Aucune parcelle cultivée dans notre réseau

BRASSICACÉES



- Aucune parcelle cultivée dans notre réseau

FOCUS

Pas de focus pour ce mois

Astéracées

LAITUE

RÉPARTITION SPATIALE DES PARCELLES D'OBSERVATION ET DES CULTURES

Variété de laitue	Nombre observations	Stade végétatif
Batavia	4	Récolte
Feuille de chêne rouge	0	-
Feuille de chêne verte	1	Rosette
Total	5	



PRESSION BIOTIQUE

ÉVOLUTION DES ORGANISMES NUISIBLES SUR LAITUE

		janv-26	févr-26	mars-26	avr-26	mai-26	juin-26	juil-26	août-26	sept-26	oct-26	nov-26	déc-26
Cercosporiose	Fréquence												
	Intensité												
Mouches mineuses serpentine	Fréquence												
	Intensité												
Mouches mineuses en plaque	Fréquence												
	Intensité												
Mollusques (Escargots, limaces)	Fréquence												
	Intensité												

Légende : Pas de données Nul / Quasi nul Faible Moyen Fort

Les bioagresseurs n'ont pas causé de dégâts significatifs sur les parcelles suivies pour le mois. Une faible contamination de la cercosporiose a été observée au Nord Caraïbes, principalement dans les hauteurs de la commune de Bellefontaine.



Fréquence :
Faible

Intensité :
Faible

Évaluation du risque

Nul à faible

Conditions optimales pour le nuisible : • Pluies fréquentes • Températures proches des 25°C

Situation terrain : la parcelle de Bellefontaine a été contaminée par la cercosporiose, avec une fréquence moyenne (plus de 25 % des plants) mais une faible intensité (1 à 2 taches par plant en moyenne). Les autres parcelles, notamment au Vauclin et au Marin, sont restées exemptes grâce à un climat sec (station du Vauclin : 39,3 mm de pluie, 26,9 °C) et à des mesures prophylactiques appliquées sur toutes les parcelles.

Évaluation du risque : les prévisions météorologiques présagent un trimestre défavorable au développement de la cercosporiose; annonçant **un risque nul à faible pour le mois à venir**

Mesures prophylactiques spécifiques :

- Privilégier des zones avec une bonne exposition au soleil et au vent
- Respecter les distances de plantation pour une bonne circulation du vent
- Entretenir les abords des parcelles
- Sarcler régulièrement les parcelles
- Favoriser un bon drainage pour l'évacuation de l'eau
- Préférer l'irrigation goutte à goutte



Fréquence :
Nulle

Intensité :
Nulle

Évaluation du risque

MOYEN



Fréquence :
Faible

Intensité :
Quasi - Nulle

Évaluation du risque

MOYEN

Conditions optimales pour le nuisible : • Températures entre 20°C et 30°C

Situation terrain : une faible attaque de mouches mineuses en plaque a été détectée à Bellefontaine et au Marin, ayant peu d'incidence sur la culture. Dans l'ensemble, le bioagresseur a eu une intensité quasi-nulle sur nos parcelles de laiture, les mesures prophylactiques ayant été respectées.

Évaluation du risque : les prévisions météorologiques présagent un trimestre favorable au développement des mouches mineuses, annonçant **un risque moyen d'infestation pour le mois à venir**

Mesures prophylactiques

- Contrôler régulièrement l'état sanitaire des plants
- Éliminer les plants infestés et les déchets de cultures
- Réaliser une rotation des cultures
- Sarcler les parcelles et entretenir régulièrement leurs abords

Les abeilles butinent, protégeons les !

Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

1

Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.

2

Par dérogation, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, en dehors de la présence des abeilles, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, en dehors de la présence des abeilles".

3

Il ne faut appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.

4

Afin d'assurer la pollinisation des cultures, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut veiller à informer le voisinage de la présence de ruches. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut éviter toute dérive lors des traitements phytosanitaires.

Retrouvez plus d'information dans la [note nationale Abeilles & Pollinisateurs](#) qui propose une synthèse d'informations actualisées pour la protection des insectes pollinisateurs et relative à la réglementation sur les produits phytopharmaceutiques.



Ce bulletin est basé sur des observations ponctuelles qui donnent une tendance de la situation sanitaire territoriale.
 La Chambre d'Agriculture de la Martinique encourage les agriculteurs à réaliser leurs propres observations sur leurs parcelles.
 Elle se dégage de toute responsabilité quant aux décisions prises.

Action du plan ECOPHYTO piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité.